



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire

Commune de Vouvray

ARRÊTÉ

N° 2025 – 202 du 07 novembre 2025

Objet : Réglementation temporaire de la circulation rue de la Bonne Dame – Chapitre de la Confrérie de la Bernache dans les Caves de la Bonne Dame.

Madame le Maire de la Commune de VOUVRAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-21 à L 2122-24 et L 2212-1 à 2213-6,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation des véhicules afin de permettre la manifestation citée en objet,

ARRÊTE

Article 1 : Le 09 novembre 2025 la circulation sera mise en sens unique dans la rue de la Bonne Dame depuis la rue Victor Hugo (RD 47).

Article 2 : La signalisation nécessaire de réglementation de la circulation sera mise en place, matin et soir, par les organisateurs du Chapitre de la Bernache.

Article 3 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1^{er}, la rue de la Bonne Dame pourra être utilisée par les véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules de police ou les services de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera transmise à l'association du Chapitre de la Bernache, la Gendarmerie de Vouvray et Monsieur le Commandant du Centre de Secours n°23.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de de la date de notification pour le bénéficiaire et à compter de la publication pour les tiers. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- sa notification et son affichage le : 07 novembre 2025

Fait à Vouvray, le 07 novembre 2025



Le Maire,

Brigitte PINEAU